

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT LES JOURNAUX DE PARIS.

LYON, 3 MAI 1846.

EXPOSITION DES SOIERIES ÉTRANGÈRES.
 (2^e article.)

Une des remarques les plus importantes à faire sur les produits de l'industrie étrangère est la relation qui se manifeste d'une manière évidente entre les prix auxquels sont livrés ces tissus et les divers systèmes douaniers qui réglementent les différents états de l'Europe. Nous appelons sur ce fait toute l'attention de nos lecteurs, parce qu'il peut être de nature à exercer de l'influence sur les rapports internationaux et sur la modification des lois de douane. Ainsi, nous avons constaté que les étoffes du canton de Zurich étaient celles qui pouvaient faire à la fabrique lyonnaise la plus sérieuse concurrence, soit par leur beauté, soit par leur bas prix; or, l'industrie manufacturière en Suisse n'est protégée par aucun droit d'entrée sur les produits similaires, nos tissus y entrent en franchise, et c'est sous l'empire de la liberté absolue que la fabrique zurichoise s'est élevée, s'est développée, a grandi à ce point de faire une concurrence redoutable à celle de Lyon, sur le modèle de laquelle elle s'est créée.

La fabrique de la Prusse-Rhénane est, après celle de Zurich, celle contre laquelle nous avons le plus à lutter; ici encore pas de droits protecteurs, une taxe fiscale qui ne s'élève pas à plus de 6 à 12 0/0.

La manufacture anglaise, protégée par un droit de 30 0/0, donne des produits fort beaux, témoin ses satins de Spitalfields qui ont attiré l'attention de nos fabricants; mais le prix en est trop élevé pour que nous ayons à les redouter beaucoup. Ce sont là de belles et bonnes soieries, fabriquées avec nos meilleurs organes de France, mais dont le prix est supérieur aux nôtres d'environ un tiers, c'est-à-dire des 50 0/0 dont nos soieries sont frappées en Angleterre. Notons bien qu'il a fallu le génie manufacturier, l'amour du confortable en Angleterre, pour que la fabrique arrivât à produire aussi bien. Sous l'empire de lois protectrices, l'Espagne végète, et les étoffes de ce pays disent assez éloquemment combien un peuple peut s'endormir, s'effacer, quand il ferme ses portes aux produits étrangers.

Nous avons retrouvé à l'exposition les châles et les écharpes de crêpes chinois que nous avions vus l'année dernière dans la salle des séances de la chambre de commerce. Nous en fîmes alors l'objet d'articles spéciaux; il est inutile de nous répéter. Quelques fabricants, ou réellement alarmés, ou feignant de l'être, jetèrent les hauts cris et s'élevèrent vivement contre la pensée de permettre l'introduction en France des soieries de Chine moyennant un droit. Nous cherchâmes à rassurer le commerce lyonnais, à lui démontrer par des chiffres, et mieux encore par des faits, qu'il pouvait produire des articles semblables à ceux de Chine au même prix, qu'il n'avait rien à redouter de cette concurrence. Qui s'en effraie aujourd'hui d'une manière sérieuse? Quelques hommes se sont laissés entraîner dans un système de prohibition absolue ou de protection exagérée; ils saisissent toutes les occasions de s'élever contre la liberté commerciale; mais la majorité n'a pas tardé à comprendre que la Chine ne saurait nous inquiéter encore. On s'est bien vite aperçu que les Chinois ne nous étaient pas supérieurs

sous le rapport de la broderie qui avait d'abord étonné et qu'on avait dès le principe déclarée inimitable.

L'opinion que nous soutenons alors sur le commerce de la fabrique de Chine se trouve aujourd'hui pleinement justifiée par l'arrivée de nouvelles étoffes chinoises exposées depuis trois jours seulement. Dans le damas blanc où est donc cette régularité si parfaite dont on a tant fait de bruit? Les ombrés cra-moisis ont-ils rien qui étonne? L'ombré écarlate est de fabrication inférieure. Le damas blanc mode est un des meilleurs morceaux. Le foulard Pougis, très léger, nous offrirait peut-être une imitation qu'il y aurait avantage à introduire chez nous. En somme, les fabricants doivent comprendre qu'ils n'ont rien à redouter de la Chine, de long-temps du moins.

Quant au tissu des châles et des écharpes exposés déjà au palais Saint-Pierre, qui est vraiment d'une grande beauté et, selon nous, la partie la plus remarquable, la plus importante à étudier dans ces étoffes, la fabrique lyonnaise arrivera à la faire quand elle voudra employer des soies de Chine.

Les industriels de Lyon ont une faculté remarquable pour approprier à leurs besoins toutes les soies du monde, et c'est là une des causes de leur incontestable supériorité. Pourquoi les soies de Chine, dont l'Angleterre se sert avec tant d'avantage, ne deviendraient-elles pas chez nous d'un emploi plus général? Grâce à ses rapports avec les Indes, à ses relations avec la Chine, qui sont bien antérieures à la conquête, le commerce anglais met à la disposition de la fabrique des variétés infinies de soies. C'est avec ces éléments, avec ces matières premières, que l'Angleterre produit des quantités incroyables de tissus qu'elle exporte sur tous les marchés du monde, et surtout certaines étoffes mélangées que nous ne faisons pas en France.

La plus avancée, la plus habile de toutes, quand il s'agit de dessin et de goût, la fabrique lyonnaise tire un merveilleux parti des soies d'Italie, de France et du Levant; mais elle n'a pas porté assez son attention vers les soies de Chine. Quand un élément nouveau vient s'ajouter à ceux qu'elle possède, elle ne saurait le négliger sans compromettre l'avenir. Que l'exemple de l'Angleterre lui serve; celle-ci prend partout les matières premières qui lui manquent; elle réunit sur son marché les produits en ce genre de tous les pays où l'on cultive le mûrier. Nous tirons des États-Sardes pour notre fabrique plus de huit cent mille kilogrammes de soies éeues, grèges et moulignées; la Turquie nous donne plus de deux cent mille kilogrammes de grèges du Levant, et l'Angleterre, qui est aujourd'hui le plus grand entrepôt des soies de l'Inde et de la Chine, nous en fournit à peine soixante mille kilogrammes. Nous n'avons pas su faire de notre pays un vaste entrepôt de matières premières, ce qui nous eût créé d'immenses avantages, puisque, indépendamment du commerce que cela eût attiré chez nous, cette réunion de matières premières eût permis à notre fabrique de choisir ce qui lui convenait, de tenter des combinaisons nouvelles; sachons au moins tirer parti des richesses que nos voisins ne demandent pas mieux que de nous livrer.

Certains esprits ne manqueront pas de se récrier, de s'élever contre cette pensée de demander à l'Angleterre les matières premières qu'elle ne produit pas et dont elle est seulement l'entrepôt. Mais voudra-t-elle livrer ce qui doit servir à lui faire concurrence? Mais ne nous fera-t-elle pas payer à des prix

exorbitants ces matières avec lesquelles nous pourrions soutenir la lutte contre elle dans des conditions plus favorables? Fausses alarmes! Vaines craintes! Il y a de puissants motifs pour que l'Angleterre vende à qui les voudra les soies dont elle est l'entrepôt, il n'y en a point pour qu'elle les fasse payer au-dessus de leur valeur; c'est une marchandise qui suivra les variations des cours, dont le prix s'élèvera ou s'abaissera selon l'abondance ou la rareté, qui restera dans les conditions ordinaires qui régissent tous les marchés. Ce qui contraindrait l'Angleterre à vendre et à vendre à bas prix, le voici: soit qu'il mène en Chine l'opium des Indes, soit qu'il y transporte les produits de la Grande-Bretagne propres, le commerce anglais a besoin de charger ses navires d'objets de retour dont le fret puisse le dédommager des dépenses du voyage; c'est là une nécessité; ne pas s'y soumettre ce serait consentir à ramener les vaisseaux sur lest, ce qui serait une perte considérable et une absurdité quand il est possible de faire autrement. Le commerce anglais ne commet pas de telles fautes; il entend trop bien ses intérêts. Les marchandises qu'il charge aujourd'hui le plus volontiers comme objets de retour sont le thé et les soies, et il va faire tous ses efforts pour développer la consommation de ces deux articles. Déjà lord Sandon a demandé à la chambre des communes la production de tous les mémoires adressés au premier lord de la trésorerie relativement à l'impôt qui pèse sur le thé; cet impôt est exorbitant car il représente deux à trois fois la valeur de l'objet taxé, et il sera assurément abaissé, non pas parce que la réduction serait le complément du système de Robert Peel, non pas parce que l'usage du thé est entré profondément dans les habitudes britanniques, mais parce que les armateurs anglais ont besoin de ramener de Chine des marchandises qui se placent facilement, soit en Angleterre, soit dans le reste de l'Europe. Le thé et la soie continueront à être chargés en grandes quantités jusqu'à ce que des relations plus nombreuses s'établissent avec la Chine, l'Angleterre trouve dans les industries encore inconnues de cet immense pays des objets d'une importation favorable, c'est-à-dire d'une consommation assurée en Europe.

En ce moment, il y a en Angleterre des dépôts considérables de soies de Chine qui se vendent à Londres à meilleur marché que nous ne pourrions les obtenir en les tirant directement de Canton; cela peut paraître étrange, cependant le fait est exact et il s'explique naturellement. On ne vend pas à un peuple sans rien acheter de lui; les soies qui se donnent aujourd'hui à Londres à bas prix ont été un objet d'échange et ont servi de fret, et surtout elles ne sont pas chargées de tous les frais d'intermédiaires entre le vendeur de Canton et le fabricant lyonnais qui élèvent parfois la valeur de la soie de 30 à 40 0/0.

En tirant de Londres les soies de Chine, nous ne ferions pas autre chose que ce que fait l'Angleterre elle-même en tirant de France les soies sardes et autres dont elle a besoin. Le commerce français expédie chaque année à la fabrique anglaise environ un million de kilogrammes de soies et de bourres de soie étrangères passant en transit, d'une valeur de quarante millions de francs; pourquoi la fabrique lyonnaise ne trouverait-elle pas un avantage analogue à faire la même chose?

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 MAI.

LES DEUX PORTRAITS.

(Suite et fin.)

Dès ses premières visites, Eugène se sentit involontairement froissé en retrouvant le même homme aux mêmes lieux, dans les mêmes habitudes, s'adressant à Octavie dans des termes, avec des inflexions qu'il reconnaissait pour les avoir entendus adresser à une autre. Même adorateur, même écon, même temple; l'idole seule avait changé, et c'était pour lui comme une profanation. Il se trouvait d'autant plus choqué, sans doute, qu'il avait vu M. de Bellisle dans le plus violent paroxysme du désespoir, et qu'il n'avait pas assisté aux transformations rapides, il est vrai, mais successives de son chagrin. Cette transformation brusque le blessait, et ces impressions, peut-être plus naturelles que justes, lui faisaient mieux comprendre ce qu'il y avait de délicat dans la susceptibilité jalouse d'Octavie.

Un matin, elle arriva à son atelier toute pâle et toute sérieuse. Eugène le remarqua. Elle se plaignit d'un violent mal de tête, et ne voulut pas même poser. Après d'inutiles efforts pour animer cette physionomie si vive d'habitude, après avoir essayé vingt sujets pour engager une conversation ordinairement si facile, et qui tombait ce jour-là en monosyllabes désespérants, Eugène jeta son pinceau d'impatience en disant :

— Je ne sais plus ce que je fais, je ne vous reconnais pas ce matin ; il m'est impossible de continuer.
 Et, comme il attachait de nouveau son regard sur les yeux d'Octavie, il y surprit une larme fugitive. Il était près d'elle avant d'avoir eu le temps de prononcer une parole, et, prenant ses petites mains entre les siennes avec une sollicitude tout affectueuse, qu'expliquaient leurs relations fréquentes, auxquelles le tête-à-tête donnait une sorte d'intimité, il la supplia de lui confier la cause de son chagrin.

— Je ne voulais pas vous le montrer, mais j'étouffe, lui dit-elle avec un accent de dépit; il faut que je me soulage auprès de vous. D'abord, retournez à votre place, ajouta-t-elle en souriant à travers ses larmes mal éteintes.

Eugène obéit. Elle continua :

— Nous sommes prédestinés, moi, aux agréables découvertes, et vous à être le confident.

— Elle s'arrêta comme si elle hésitait.
 — J'étais, dit Charles doucement.
 Octavie reprit :

— M. de Bellisle avait un charmant petit pupitre en bois incrusté, fer-

mant à clef, et portant son chiffre C. B. Je le trouvais joli; il me le donna. J'y entassais mes lettres à mesure que je les recevais, en attendant un examen définitif. Mon pupitre était plein; je voulais le débarrasser, et ce matin j'en ôtai toutes les lettres pour brûler les plus insignifiantes et garder les autres. Comme je le renversais pour le mieux nettoyer, le mouvement fit ouvrir un portefeuille intérieur que je n'avais pas encore aperçu; il en tomba une lettre; elle était, comme les autres, adressée à M^{me} de Bellisle, et timbrée de Vernon. C'est près de cette ville que nous passons l'été dans une terre appartenant à M. de Bellisle, et qu'il va souvent visiter. La suscription était de sa main; j'ouvris, et je lus cette épître conjugale, destinée, non à moi, mais à M^{me} Clémence de B. Il est bien fâcheux que ce prénom s'y trouvât, car j'aurais pu la confondre avec les miennes, tant elle leur ressemble. La forme, le ton, les mots caressants, c'est tout pareil; la tendresse de M. de Bellisle est stéréotypée. Il a pu dire ces mêmes choses à vingt autres avant moi; il les dirait à vingt autres après... Dans ma colère, je jetai toutes mes lettres au feu et je brisai le pupitre. C. B. ! c'était sans doute une galanterie de M. de Bellisle à sa femme. Sa femme ! Oh ! l'amour des hommes est une banalité ! c'est révoltant !

— Madame, lui dit Eugène en se rapprochant, est-ce donc à vous de blasphémer l'amour? Quelle femme au monde est plus digne de l'inspirer comme vous le sentez !

— Comme je l'ai senti, comme je le comprends, voulez-vous dire, interrompit impétueusement Octavie. L'amour ne vit que par la confiance; la mienne est à jamais perdue ! Ce n'était pas assez que M. de Bellisle m'eût apparu dans ce désespoir qui a fini par mon mariage; maintenant il ne m'adressera pas un mot qui ne soit fané dans mon souvenir.

— Mais, reprit Eugène, tâchant de la calmer, il était veuf, il vous l'avait dit. Vous ne pouviez guère penser qu'à son âge il vous apportât la fraîcheur d'émotions, la pureté de cœur qui n'appartiennent qu'à la jeunesse, et qu'avaient rêvées vos dix-sept ans.

— Je ne savais rien, moi; mais il le savait, lui, et il m'a trompée. Et l'on nous demande, et l'on nous fait jurer un amour exclusif, éternel !... Et l'on accuse notre mobilité, notre légèreté !... Je suis loin de cette mobilité d'impressions, de cette légèreté de cœur, je le sens à ce que je souffre, à ce que me coûtent les illusions qu'on m'arrache.

— Que parlez-vous d'illusions perdues? Une âme comme la vôtre peut-elle nier l'amour ?

— Pourriez-vous me dire d'abord ce que les hommes entendent par ce mot, et si l'amour comme je le comprends n'est qu'un rêve de jeune fille ?

— Non, Madame, non, Octavie, l'amour que vous avez rêvé n'est point un mensonge; c'est le seul digne de ce nom, et, si un homme fut assez malheureux pour vous en faire douter, ne les confondez pas tous dans la même réprobation. Croyez que, parmi eux, il est des cœurs faits pour

comprendre le vôtre, comme lui jeunes et puissants, pleins de la même foi généreuse, de la même tendresse inquiète et exclusive.

En parlant ainsi, Eugène avait repris les mains d'Octavie; elle les dégagea sans effort, et, fixant sur le peintre un regard triste, pénétrant et doux qui fit monter le sang au front du sérieux jeune homme :

— Vous êtes poète, lui dit-elle, et... peut-être une exception.
 La séance fut perdue; mais l'œuvre avançait, l'année aussi, et il était temps de finir.

Enfin, avant l'époque fixée, Octavie était en possession des deux tableaux qu'elle avait si ardemment désirés. Ils formaient ensemble le drame le plus touchant. Cette femme si jeune, si gracieusement belle, qui promet tant de bonheur, et dont la pudeur ingénue rougit sous le regard amoureux qui la pénètre et la convoite, n'est-elle pas la seule qui puisse être si amèrement pleurée?... Une date inscrite en chiffres d'or dans un écusson placé sur le haut du cadre dérange seule l'harmonie et l'utilité de la double situation. Le coupable sera confondu.

Toutefois, M. de Bellisle, malgré sa légèreté naturelle et les préoccupations qui se succédaient si facilement dans son esprit, crut pourtant apercevoir plus de froideur dans les manières de sa femme, et un manque d'abandon qui ressemblait presque à du mystère. Les visites d'Eugène lui parurent en même temps bien assidues, et les absences d'Octavie bien fréquentes. Un jour que ces idées l'obsédaient plus que de coutume, il profita de l'éloignement de M^{me} de Bellisle pour entrer dans son boudoir; et, poussé par son agitation croissante, il explora minutieusement le petit sanctuaire. Ses mains curieuses, ses regards inquisiteurs cherchaient quelques indices qu'il craignait de trouver. Il allait sortir, n'ayant rien découvert, lorsqu'il s'arrêta devant une fausse porte qui n'était là que pour la symétrie et formait une armoire peu profonde. Il veut ouvrir, mais la clef n'y est pas... Mais il y a dans son cabinet une porte semblable; il court, il essaie sa clef, la porte s'ouvre: l'indiscret ne peut retenir un cri de surprise... Les tablettes ont été enlevées; deux cadres suspendus, l'un brillant, l'autre sombre, viennent frapper ses regards. Deux peintures exquises le représentent dans deux situations que leur date rend accablantes... Quel rapprochement singulier ! Comment et pourquoi Octavie a-t-elle rassemblé ces deux époques et ces deux situations?... N'est-ce pas là l'explication de son refroidissement, de ses absences, de sa réserve un peu mystérieuse, des visites d'Eugène ?

M. de Bellisle referma soigneusement la porte et sortit, un peu honteux de lui-même, mais plus tranquille et plus satisfait qu'il n'était entré.

Pourtant le 1^{er} janvier était passé, et Octavie avait renoncé à la vengeance qu'elle s'était promise.

JUDITH CAUCHOIS-LEMAIRE.

Le Journal des Débats, qui, depuis l'attentat du 16 avril, paraît avoir perdu sa boussole, et n'apporte plus dans sa polémique l'habilité dont il a souvent fait preuve dans des circonstances difficiles, commet aujourd'hui la maladresse de reproduire et par conséquent de mettre en plus grande évidence l'article suivant que publiait hier un journal dévoué à l'ancien président du 1^{er} mars :

La majorité est un titre qui fait foi provisoirement, mais un titre qui peut être examiné. Il y a des titres insuffisants, il y a des titres faux, il y a des titres achetés, usurpés, volés.

Quand donc nous énumérons les fautes, les erreurs, les lâchetés et les échecs du ministère, et qu'il nous répond : « J'ai la majorité ! » tout n'est pas dit, comme il le croit. Ici nous ne voulons rien avancer de personnel, mais il nous sera permis de citer l'histoire. Voici donc un trait de la vie de Cromwell :

Il se mit un jour à la porte de la chambre des communes, et, arrêtant au passage, à mesure qu'ils entraient, chacun des membres de la majorité qui gouvernait alors dans la Grande-Bretagne, il disait :

« Toi, tu es perdu de dettes, et tu vendes tes votes pour les payer ; toi, tu as gagné ici tes épaulettes ; toi, tu es en arrière avec les électeurs qui t'ont vendu leurs voix ; toi, tu es un apostat politique. »

Puis, continuant cet examen des consciences de son époque, il ajouta :

« Arrière, John le débauché ! Loin d'ici, l'ivrogne Peters ! Plus de comédiens comme toi, Danglas ! Qui me délivrera du misérable Osbreed ! etc. »

Le lendemain, quand l'Angleterre lut cette série d'épithètes peu flatteuses adressées aux membres de sa majorité parlementaire par un homme qui les connaissait si parfaitement, quand elle-même en reconnut la justice en étudiant de plus près la vie de ses honorables représentants, croyez-vous qu'à ses yeux ce grand mot de majorité parlementaire n'ait rien perdu de son prestige ? croyez-vous qu'elle ait réclamé le maintien sur leurs sièges de ceux qui invoquaient son appui ? croyez-vous que pour elle la majorité n'ait pas été moralement tuée ?

Le ministère a fait saisir hier la Gazette de France. Nous aurions été moins étonnés si nous avions appris que sa colère était tombée sur le journal auquel le Journal des Débats a emprunté l'extrait que nous venons de citer nous-mêmes.

Paris, le 1^{er} mai 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Hier il s'agissait, vers la fin de la séance, à la chambre, d'un amendement que sept ou huit membres avaient présenté, et qui tendait à faire allouer 500,000 fr. pour commencer les études du chemin de Caen à Cherbourg, qui passe par Lisieux. L'utilité du chemin n'était contestée par personne ; mais on faisait cette objection : Pourquoi voter des fonds pour commencer les études définitives d'un chemin dont les études préliminaires sont à peine ébauchées ? On disait encore : Pourquoi Cherbourg quand Brest n'obtient pas la même faveur ? Et d'où vient aussi qu'on prend dans une ligne la portion la plus fructueuse pour la donner à une compagnie, tandis qu'on réserve à la charge de l'Etat les tronçons dont l'exploitation sera onéreuse ?

M. Guizot, si sûr de sa majorité, n'a pourtant pas fait à ces questions la réponse de M. de Talleyrand à ses créanciers qui lui demandaient quand il les paierait, et à qui il dit : « Vous êtes bien curieux ! » M. Guizot a seulement essayé d'élever sa réclamation électorale à la hauteur d'une question politique, et nous avons vu le moment où M. Guizot allait prononcer le *Delenda Carthago* contre nos fidèles alliés. Heureusement il s'est arrêté à temps. La paix ne sera pas troublée ; tout au plus lord Cowley fera-t-il un peu la moue à son ami.

Le plus agréable incident de cette partie de la séance a été le plaidoyer de M. Lacave-Laplagne pour le chemin que M. Guizot recommandait. M. Guizot avait dit : Votez mon chemin, et vous voterez par cela même pour les vôtres, pour le raccordement de Rochefort, de Brest, de Toulon, car vous vous serez moralement engagés, et vos divers tronçons ne tarderont pas à être construits à leur tour.

La chambre ne se laissant pas prendre à ce piège, M. Lacave-Laplagne est venu, en bon collègue, au secours de son ami par l'argument suivant : Mon collègue vous a dit que la construction de vos chemins serait la conséquence du vote de 500,000 fr. pour commencer la ligne de Caen à Cherbourg. Et moi, c'est parce que je prévois que de long-temps ces chemins ne seront pas construits, les ressources du trésor n'y devant pas suffire, que je conclus comme mon honorable ami. De là des murmures, et l'on pouvait remarquer sur la physionomie de M. Guizot une impression désagréable, comme si son portefeuille venait de passer entre les mains de M. Thiers. On a voté au scrutin, et l'amendement n'a rencontré que 117 suffrages contre 119. M. Martin (du Nord), autre ami intime de M. Guizot, s'est trompé d'urne, et a voté contre l'amendement. Il est juste de dire qu'il a parfaitement joué la surprise et la contrariété ; mais on ajoute que M. Guizot ne s'y est pas trompé.

Quelle est la moralité de tout ceci, de l'apreté avec laquelle on a poursuivi l'embranchement Soutt sur Castres, et hier le vote d'un crédit pour le chemin qui passe par Lisieux ? C'est que le trésor est, pour MM. les ministres, un coffre-fort inépuisable, quand il faut servir les intérêts de ces messieurs. C'est qu'il est menacé d'un déficit chaque fois qu'il faut faire quelque chose en faveur des classes peu fortunées.

Le canon des Invalides a retenti à six heures, pour annoncer à la capitale que c'était aujourd'hui la fête du roi. La foule affluera dans les promenades publiques, car le temps, qui, dans ces derniers jours, avait été assez incertain et presque froid, s'est mis au beau et permet aux Parisiens les toilettes de printemps. Les Champs-Élysées, les Tuileries, les boulevards sont d'ailleurs plus verdoyants qu'ils n'ont jamais été à pareille époque, et tout cela est si beau, si attrayant, qu'il n'y aura guère que les malades ou les paralytiques qui resteront chez eux aujourd'hui.

En ce moment, les membres des deux chambres, tous les corps constitués, les officiers de la garnison de Paris, ceux de la garde nationale, tout le monde officiel enfin, défilent devant le roi, à qui ils présentent leurs compliments du 1^{er} mai.

La chambre, pour ne pas interrompre la discussion des projets de loi relatifs aux chemins de fer, a renvoyé au samedi 9 mai les développements de la proposition de M. Vivien, sur les annonces judiciaires. Nous espérons bien que cet ajournement ne cache pas l'arrière-pensée d'éviter une discussion embarrassante pour le ministère.

Le ministère, en attendant qu'il donne à M. Bignon la place qui paraît lui être promise à la cour des comptes depuis quelque temps déjà, vient de le nommer commandeur de la Légion d'Honneur. Par la même ordonnance, M. de l'Espée, député prichardiste comme M. Bignon, a été nommé officier de l'ordre.

Le Moniteur consacre ce matin deux de ses colonnes à annoncer des promotions et des nominations dans l'ordre de la Légion d'Honneur qui viennent d'avoir lieu à l'occasion du 1^{er} mai. Ces faveurs concernent des officiers de l'armée de terre.

M. le comte Molé vient de donner sa démission de président du conseil d'administration de l'association houillère du bassin de

la Loire. C'est la seconde fois que M. Molé retire ainsi son nom d'entreprises dans lesquelles il avait imprudemment laissé mettre en avant par des hommes qui voulaient l'exploiter. Sa nouvelle démission nous paraît très significative, et elle amènera sans doute également celle d'un homme haut placé dans la chambre des députés, et dont le nom a aussi servi de patronage à une coalition qui n'a, pour ainsi dire, trouvé d'autre défenseur, en présence de toutes les attaques dont elle a été justement l'objet, que M. le ministre des travaux publics.

M. Pierre Laffitte vient de mourir à Luciennes, près Paris. M. Pierre Laffitte était l'aîné et le dernier des frères Laffitte, qui tous, dans des carrières différentes, ont dignement soutenu l'honneur du nom porté si haut par le plus illustre d'entre eux, M. Jacques Laffitte. Il avait été l'associé de son frère au temps de la prospérité et de la splendeur de celui-ci, et, comme lui, il avait montré dans les affaires une grande intelligence et une grande probité. Dans la vie privée, c'était un homme d'un commerce bienveillant, poli, aimable, racontant bien et racontant beaucoup, car il avait beaucoup vu et beaucoup appris. Comme citoyen, il appartenait à cette classe d'hommes vigoureusement trempés qui avaient salué, dans la révolution de 89, l'avènement de la démocratie, et il est mort, à 81 ans, conservant toutes les convictions de sa première jeunesse et toutes les espérances d'un patriotisme qui n'a jamais désespéré de l'avenir.

Il ne reste plus de la nombreuse famille sur laquelle M. Jacques Laffitte a jeté tant d'éclat qu'une sœur, M^{me} Férère-Laffitte, aujourd'hui âgée de près de quatre-vingts ans.

Le Moniteur publie aujourd'hui une ordonnance royale qui autorise la Banque de France à établir un comptoir d'escompte au Mans. Cette ordonnance porte la date du 28 avril.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 30 avril.

La discussion continue sur le chemin de fer de l'Ouest. M. L'AMIRAL DE HELL développe un amendement ainsi conçu : « Dans la partie comprise entre Caen et Cherbourg, le chemin sera exécuté conformément aux dispositions des lois du 11 juin 1842 et du 19 juillet 1845. »

Il est ouvert au ministre des travaux publics, pour les travaux à la charge de l'Etat, un premier crédit de 500,000 fr. sur l'exercice 1847. » M. DUVON ne s'oppose pas à l'amendement.

M. GLAIS BIZON vote volontiers, mais sous la réserve de présenter une disposition analogue pour la portion du chemin de fer de l'Ouest comprise entre Rennes et Brest. (Murmures.)

M. GUSTAVE DE BEAUMONT ne comprend pas dans quel but on oppose les intérêts de Brest à ceux de Cherbourg. Il serait possible que pour l'un des chemins les études fussent complètes et qu'elles ne le fussent pas pour l'autre. Il n'y a donc pas lieu de mêler les deux questions.

M. BINEAU combat l'amendement. Il est impossible, dit-il, de voter des fonds pour un chemin de fer dont les études ne sont pas faites. (Interruption.)

M. VIEILLARD : Elles le sont.

M. BINEAU : Elles ne sont pas complètes. Le tracé n'est pas déterminé ; on ne peut nous dire quel sera le chiffre total de la dépense. Dans une telle situation, la chambre, si elle votait l'amendement, créerait un précédent très fâcheux.

M. HÉBERT : Le chemin de Paris à Cherbourg a été classé par l'article 1^{er}, sur la proposition de la commission. L'amendement n'en est que la conséquence.

M. LACROSSE : Dans une réunion qui a eu lieu hier et à laquelle l'honorable préopinant n'a pu assister, la commission a délibéré sur l'amendement. Elle a été unanime pour en repousser le deuxième paragraphe ; le premier a été également écarté à la majorité des membres présents.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères : Tout à l'heure, il n'y avait pas de question, et j'espère que dans un moment il n'y en aura pas davantage.

La chambre a classé le chemin de Paris à Cherbourg ; elle a décidé que ce chemin serait fait, qu'il serait fait avec le concours de l'Etat. L'amendement n'est donc que la conséquence de ce que vous avez voté.

Songez, Messieurs, à tout ce que vous avez fait depuis 70 ans pour le port de Cherbourg, aux 2 ou 500 millions que vous y avez dépensés. Songez combien il importe de rattacher le port de Cherbourg, comme tous nos grands ports militaires, au centre du gouvernement. La commission a compris cette nécessité ; elle a proposé le classement du chemin, et vous l'avez voté ; elle pense qu'il doit être exécuté avec le concours de l'Etat, et il est reconnu que le meilleur mode d'appliquer à une ligne de chemin de fer le concours de l'Etat, c'est la loi de 1842. Que vous demande-t-on ? De déclarer la loi de 1842 applicable au chemin de Cherbourg. On vous demande en outre, pour cette ligne, une première allocation de 500,000 fr. à laquelle M. le ministre des finances donne son assentiment. (Rires et murmures.)

Je ne comprends pas les objections qu'on a élevées au nom de Brest et de nos autres grands ports militaires. Personne ne conteste la nécessité de les relier tous au centre du gouvernement par des lignes de fer. Mais si les études sont plus avancées pour Cherbourg que pour les autres, quel inconvénient voyez-vous à ce qu'on fasse dès aujourd'hui pour cette ville ce qu'on fera plus tard pour Toulon, pour Brest, pour Rochefort ?

Une voix : Et Lorient ?

M. GUIZOT : Comment Brest, Rochefort, Lorient, Toulon ne voient-ils pas qu'il est de leur intérêt que cette grande œuvre soit commencée là où elle peut l'être ? Il n'y a là pour eux aucun inconvénient, il n'y a que des avantages. (Mouvements divers.)

J'appuie l'amendement parce qu'il consacre et complète le vote de la chambre en faveur du chemin de Cherbourg, et parce que la loi de 1842, dont il décide l'application, est reconnue le meilleur mode de régler le concours de l'Etat en matière de chemins de fer.

M. LASNYER insiste sur l'inconvénient qu'il y aurait à voter des fonds pour un chemin de fer dont les études ne sont pas faites et dont le tracé n'est pas connu de la chambre. (Adhésion.)

M. BILLAULT combat l'amendement, dont l'adoption constituerait, selon lui, un précédent compromettant pour nos finances. Il reproche au gouvernement sa manière de procéder pour l'exécution des chemins de fer. On concède, dit-il, aux compagnies les parties des lignes de fer qui sont fructueuses, puis on laisse à la charge de l'Etat les parties onéreuses. C'est ainsi qu'on a concédé la ligne de Paris à la Méditerranée, en laissant à la charge de l'Etat l'embranchement de Marseille à Toulon ; de même a-t-on fait pour la ligne de Paris à Brest : on a concédé la partie fructueuse, celle de Paris à Rennes, et la partie de Rennes à Brest reste à la charge de l'Etat ; de même a-t-on fait enfin pour la ligne de Paris à Cherbourg : jusqu'à Caen la ligne est bonne, on la livre à une compagnie ; de Caen à Cherbourg la ligne est mauvaise, c'est à l'Etat qu'elle revient de droit, et, dès aujourd'hui, on demande que vous engagiez le trésor dans cette dépense.

L'honorable membre termine en s'étonnant que M. le ministre des finances, en présence de l'ordonnance du 31 mai 1838, qui a posé en principe qu'aucun crédit ne devait être alloué pour un objet quelconque sans que la dépense fût connue, ait adhéré à la proposition qui viole ce principe ; car ici aucune étude n'a été faite, et on n'a aucune donnée certaine sur la dépense qu'entraînera la ligne dont il s'agit.

M. LACAVE-LAPLAGNE : C'est justement parce que l'état de nos finances ne nous permet pas d'espérer avant long-temps de pouvoir faire aboutir un chemin de fer à chacun de nos ports, que nous devons être pressés d'arriver à l'un d'eux. (Murmures.)

M. LE PRÉSIDENT consulte la chambre sur l'amendement. Deux épreuves sont déclarées douteuses.

Il est procédé au scrutin ; en voici le résultat :

Nombre des votants.....	256
Pour.....	117
Contre.....	149

La chambre n'a pas adopté.

On a remarqué que M. Martin (du Nord) a, par erreur, déposé sa boue dans l'urne de rejet.

La séance est levée à six heures.

On écrit de Rome au Constitutionnel :

La Russie règne à Rome, et la France n'y a plus même une voix. Ces deux assertions, quelque étranges qu'elles puissent paraître, sont néanmoins aussi vraies que déplorables ; quelques faits suffiront à le faire comprendre. La première de ces assertions est commune aujourd'hui dans les réunions ecclésiastiques, où l'on entend souvent ces mots : *Ora che siamo Russi, etc.* — Oui, les principes politiques de la Russie règnent à Rome en ce moment, par l'influence de l'Autriche et par l'habilité de M. de Boutenief ; l'attitude si surprenante du saint-siège à l'égard de l'insurrection polonoise en est d'ailleurs une preuve que l'on ne peut récuser. Tous les journaux qui parlent de l'encyclique du saint-père sont séquestrés ; l'*Univers* a subi encore cette mesure trois jours de suite et hier, uniquement à cause de la lettre de Mgr. l'évêque de Chartres, qui serait bien surpris de s'entendre qualifier dans les chancelleries pontificales de *ciarlone che non saprebbe vivere, senza parlare e scrivere sopra ogni cosa*. Voilà donc le saint-siège entraîné à faire saisir les lettres des évêques de France les plus ultramontains, par suite du concours peu catholique qu'il a prêté aux intérêts temporels de quelques princes contre les droits sacrés de leurs peuples. Aussi le clergé paraît-il déplorer assez généralement l'encyclique du 27 février. Mais il trouve une excuse au saint-siège dans l'absence de toutes représentations, de tous conseils de la part de la France. Que voulez-vous qu'il fit contre tous ? nous répond-on. Quel ambassadeur s'est présenté pour suggérer, pour soutenir un refus aux obsessions de l'Autriche et de la Russie ? Quelle voix neutralise près du gouvernement pontifical celles de tous les pouvoirs absolus ? Aucune maintenant. Ces objections sont pénibles à entendre lorsqu'il n'y a rien à y opposer.

Chaque fois que nous avons parlé de M. Rossi aux personnes du pays initiées aux affaires, en exprimant l'espoir de lui voir jouer un rôle plus digne de la France, un sourire d'incrédulité a été l'unique réponse. Les expansifs nous ont dit : « Tant que vous ne connaîtrez pas la position de votre ambassadeur, vous ne comprendrez pas l'humble rôle qui lui est seul permis dans les circonstances actuelles. »

Il faut se rappeler que, dans les premiers temps de sa résidence à Rome, M. Rossi éprouvait les plus grandes difficultés à se faire recevoir par le secrétaire d'état. Maintes fois il a dû faire antichambre des heures entières, et n'a été reçu qu'après avoir dit solennellement : « Allez informer M. le secrétaire d'état que c'est le représentant de France qui attend, et qu'il ne sortira pas avant de l'avoir entretenu. »

Ces dures extrémités étaient alors le sujet de toutes les conversations à Rome, où l'on ne croyait point que M. Rossi pût se maintenir, clergé, nobles, gouvernement, tout lui étant hostile. Comment M. Rossi est-il parvenu à vaincre d'aussi fortes antipathies et à se créer de bons rapports avec le gouvernement pontifical ? C'est en cédant sur les questions politiques ; aussi le représentant d'Autriche a-t-il dit à un secrétaire d'état du saint-siège : « M. Rossi sera le meilleur ambassadeur français que nous puissions avoir. » Sans doute les dépêches de M. de Metternich, celles du gouvernement pontifical et d'autres encore peuvent être favorables à notre représentant. Le saint-siège lui accordera toujours, lorsqu'on sera fondé à le réclamer, un chapeau de cardinal, un auditeur de Rote, ou toute autre concession insignifiante, mais en les lui faisant acheter par un silence complet sur la politique.

Les amis de M. Rossi ont fait valoir, dans ses travaux à Rome, le rétablissement de l'auditeur de Rote français. Mais quelle est la personne qu'il a fait favoriser de cet honneur ? M. d'Isoard, l'homme dont les principes, les sentiments, la conduite sont le moins en rapport avec les intérêts de la France. La révolution de juillet trouva M. d'Isoard substitué du procureur du roi à Aix, et elle dut le révoquer pour refus de serment. Il a prétendu, depuis, n'avoir pas manifesté ce refus ; ce qui rendrait sa révocation plus significative encore. Il se réfugia alors à Rome, où, après la mort de sa femme, il étudia la théologie et se fit ordonner prêtre, en vue d'obtenir la charge d'auditeur de Rote, qu'un de ses oncles, le cardinal d'Isoard, avait tenue avant de revêtir la pourpre épiscopale. Dès lors, il affecta, à notre ambassade, de se montrer rallié au gouvernement de juillet, et il chercha à dissimuler ses relations avec les jésuites. Cependant, ces relations sont toujours les mêmes, et c'est surtout pour elles que M. d'Isoard a fait sa carrière à Rome. Nous pouvons affirmer encore que, dans les réunions ecclésiastiques, il a toujours blâmé le gouvernement français presque sur toute chose, et particulièrement sur la question de l'enseignement, touchant laquelle il s'est montré chaud partisan des idées de nos évêques les plus exaltés.

Si nous suivons M. d'Isoard dans des réunions plus intimes, nous le trouvons passant chaque jour de longues heures chez les dames du Sacré-Cœur, à la Trinité-du-Mont, établissement dont M^{me} de Coriolis, la supérieure, est sa belle-sœur ou sa parente. Quels sont les sentiments manifestés par les directrices de cet établissement, placées sous l'influence directe de M. d'Isoard ? Bien que cette communauté occupe une propriété de la France, et subsiste d'un revenu de 50,000 fr., produit par les biens y attachés, ces dames manifestent les sentiments d'un carlisme exalté, qu'elles portent jusqu'à arranger sur l'autel leurs cierges en fleurs de lys ; de plus, les jésuites sont leurs conseils, et particulièrement le cardinal Fransoni, préfet de la propagande, appelé à Rome le *jésuite en robe rouge*, par suite de l'ardeur qu'il met à défendre cet ordre. La supérieure du Sacré-Cœur a encore la prétention de refuser absolument d'admettre dans son établissement les filles de nos plus notables négociants établis à Rome, et cela pour le motif unique que leurs familles ne sont pas nobles (1) ! Le choix de M. d'Isoard est le chef-d'œuvre de M. Rossi. (Constitutionnel.)

On lit dans l'Émancipation de Toulouse :

« M. Edmond de Ginoux, ancien rédacteur en chef de la *Sentinelles des Pyrénées*, rédacteur du journal de Taïti, l'*Océanie Française*, qui a été supprimé par ordre du gouvernement, à la demande du cabinet anglais, est rentré en France sur la corvette la *Triomphante*. Ce publiciste est maintenant à Toulouse. M. de Ginoux se propose de publier un ouvrage sur tous les événements qui ont eu lieu dans l'Océanie-Pacifique depuis environ dix ans. »

« Nous allons donc enfin savoir la vérité sur tant de faits importants, qui ont été dénaturés par le ministère devant les chambres. »

« M. de Ginoux a confirmé l'accusation portée par d'autres voyageurs contre le gouvernement français. Le secret des lettres est violé de la manière la plus scandaleuse et la plus impolitique. Aucun des derniers numéros de l'*Océanie* ne nous est directement parvenu, et cependant ce journal nous était régulièrement adressé. »

« Aucun journal venant de France n'est reçu non plus à Taïti. Les correspondances particulières ont le même sort. Les journaux anglais circulent partout, et c'est par la presse anglaise que les étrangers et les naturels savent ce qui se passe en Europe. Partout nous sommes considérés comme les vassaux de l'Angleterre. Là où un pavillon anglais inspire le respect et la crainte, nos plus gros vaisseaux provoquent le mépris. C'est à l'y pas croire, et l'on dirait, à voir la conduite de nos marins, qu'ils ont l'ordre de quêter des humiliations pour les subir sans murmure. »

On lit dans l'Impartial de la Meurthe :

« Voici une nouvelle que tout le monde se raconte à Paris : si elle est exacte, la cour royale de Nancy serait menacée de perdre son premier président au profit de la cour de cassation, qui réclame probablement les lumières si étendues, si profondes, de M. Moreau ; mais nous aurons un successeur digne de lui. »

« M. Costé s'ennuie à la chambre, où il ne trouve pas l'occasion

(1) Si ces dames faisaient répondre qu'elles admettraient les filles de nos notables négociants dans l'établissement de second rang qu'elles ont à Rome, cette réponse serait une nouvelle insulte ajoutée à leurs prétentions, puisque cet établissement de second rang ne donne pas l'éducation supérieure, étant destiné aux familles malheureuses.

de faire valoir son mérite. Il a trop de temps à lui, et n'étant pas appelé à s'occuper des questions générales, il apporte d'autant plus de soins à l'étude qu'il y avait en lui l'effort d'un premier président, d'autant plus que bien des choix parlementaires lui laissent encore l'avantage. Dès lors, il demanda au ministère de vouloir donner à un dévouement sans bornes la récompense si bien méritée. Le ministère a consenti à satisfaire deux ambitions, celles de MM. Moreau et Costé, mais à une condition, c'est qu'il profite de ces faveurs, et que ces deux députés seraient encore envoyés à la chambre.

Avis aux électeurs qui ont les moyens de ratifier de pareils engagements.

On lit dans le Journal de la Somme :

Nous avons annoncé, dans notre avant-dernier numéro, que M. Blin de Bourdon avait pris loyalement la résolution de renoncer aux actions qui lui avaient été attribuées dans la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette. De nouvelles informations, qui viennent de nous parvenir à ce sujet, nous permettent d'ajouter que cette renonciation aboutira à une bonne œuvre. Nous apprenons, en effet, que l'honorable député de la Somme vient d'écrire à M. le maire de Doullens pour lui faire savoir qu'il fera vendre ses actions aussitôt qu'elles pourront légalement se négocier à la Bourse, et qu'il mettra à sa disposition, pour les pauvres de la ville de Doullens, le produit de la prime avec laquelle lesdites actions seront vendues. Il y a tout lieu de penser que ce produit s'élèvera à plus de 500 f.

Chronique.

M. le président de la chambre de commerce nous adresse la lettre suivante : « Lyon, le 1^{er} mai 1846.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien rendre public, par le voie de votre journal, le redressement d'une erreur qui a été commise dans la rédaction des étiquettes de quelques articles qui ont figuré à l'exposition de soieries étrangères faite, par les soins de la chambre de commerce, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

La série de velours de la fabrique de Vierzen (Prusse-Rhénane), exposée sous les nos 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134 et 135, portait des cotes de prix basées sur la supposition que l'aune indiquée dans les factures était celle de 116 centimètres, qui est celle qu'emploient généralement les fabriques de soieries d'Allemagne; mais, par l'effet d'une exception qui vient seulement d'être vérifiée, les velours de la fabrique de Vierzen sont mesurés à l'aune du Brabant, qui n'est que de 71 centimètres. De là une différence essentielle, dont la rectification a été immédiatement opérée, au moyen du remplacement des premières étiquettes par de nouvelles, dont le contenu a été mis en concordance exacte avec le véritable aunaage des articles en question.

BROSSET aîné.

Agréer, etc.

Nous lisons dans la Gazette de Lyon :

Mgr. l'évêque de Saint-Flour vient de publier un mandement pour la continuation de la seconde visite générale de son diocèse. Ce mandement se termine par une note sur la Pologne, que tous les catholiques liront avec bonheur.

Au récit des malheurs qui accablent la noble et infortunée église de Pologne, nos très chers coopérateurs, qui de nous ne s'est écarté avec l'apôtre : *Quis infirmatur et ego non infirmor?* Cette église, à jamais illustre par la loi de ses enfants, est menacée d'une entière destruction. La violence et la ruse ont mis tout en œuvre pour la courber sous le joug du schisme. Des persécutions à peine croyables ont renouvelé contre elle toutes les horreurs des siècles de la plus odieuse tyrannie. Elevons nos vœux vers le ciel, et conjurons le Dieu qui tient entre ses mains le cœur des rois comme les destinées des nations de jeter un regard favorable sur nos frères et de leur accorder la consolation de voir refluer au sein de leur chère patrie la liberté religieuse, et de rester constamment unis à la chaire de Pierre, centre de l'unité catholique et de la véritable église de Jésus-Christ. Engagez les âmes pieuses, nos très chers coopérateurs, à offrir leurs prières et leurs ferventes communions à cette intention, et ce concours de supplications et de vœux touchera le cœur du Dieu qui a fait les nations guérissables, et fera descendre sur l'église de Pologne une de ces grâces de résurrection qui du tombeau rappellent à une longue et glorieuse vie les peuples comme les individus.

FRÉDÉRIC, évêque de Saint-Flour.

Les habitants des Brotteaux qui nous ont adressé une lettre anonyme concernant la compagnie des ponts sont priés de nous faire connaître leurs noms s'ils veulent que nous donnions de la publicité à leurs plaintes.

Nous disions hier que le feu d'artifice tiré le 1^{er} mai n'avait causé aucun accident, nous étions dans l'erreur. Nous apprenons que des fusées mal dirigées du feu d'artifice ont failli occasionner un incendie dans la rue Louis-le-Grand. Plusieurs personnes ont été plus ou moins grièvement atteintes; elles ont été transportées à la pharmacie Gavinet, où des soins leur ont été prodigués par M. Roman, pharmacien.

Le 24 avril, le tribunal de police correctionnelle de Roanne a condamné à trois mois de prison, pour cause de vagabondage, un individu qu'on pourrait appeler le pensionnaire des tribunaux. En effet, le nommé Chavamond a été condamné, en 1821, à six mois de prison; — en 1824, à cinq jours de la même peine; — en 1831, à six mois; — en 1833, à six mois; — en 1834, à trois mois; — en 1835, à six jours, puis à dix jours, puis encore à trois mois; — en 1836, à six jours; — la même année, à vingt jours; — en 1837, à six semaines, ensuite à huit jours; — en 1838, à un jour; — en 1839, à quinze mois; — en 1840, à six jours; — en 1841, à un mois; — toujours en 1841, à un mois; — enfin, en 1845, à cinq jours de prison.

Les tribunaux de Metz, de Vire, de Versailles, de Rennes, de Poitiers, de Bourges, de Châtelleraut, de Beaune, de Dôle, de Chartres, de Dreux, de Meaux, de Montargis, de Bordeaux, d'Orléans, de Saint-Brieuc et de Toulouse ont eu successivement à s'occuper du prévenu qu'appelaient devant eux diverses inculpations de faux, de vol, d'offense à la personne du roi, de vagabondage, d'infraction au bau de surveillance, etc., etc.

Tribunaux.

UN SOMNAMBULE. — PROCÈS D'ALBERT TIRRELL. — ASSASSINAT. — INCENDIE.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 31 mars :

Il est poursuivi en ce moment, devant la cour suprême judiciaire de Boston, un procès criminel qui excite vivement l'attention de la population de Massachusetts. Il s'agit du meurtre d'une nommée Maria-Ann qui a été trouvée un matin dans sa chambre, le cou coupé avec une épée. Cette femme était séparée depuis quelques années de son mari, qui avait épousé un nommé Albert Tirrell, qui, de son côté, avait quitté sa femme légitime, laquelle assiste aux débats avec son enfant, et paraît une

femme fort respectable. Albert Tirrell est accusé d'être l'assassin de sa concubine, après la mort de laquelle il s'était précipitamment enfui. Il avait déjà été menacé d'un procès en adultère pour ses relations avec cette femme, mais le mari s'était désisté de toute poursuite, et non seulement il avait laissé à Maria-Ann, sa moitié, la liberté de vivre avec son amant, mais encore il les recevait dans sa boutique, les visitait dans l'hôtel où ils vivaient ensemble, et demandait à Tirrell la permission de sortir avec elle pour faire des achats. Ce mari débonnaire a raconté lui-même tous ces détails, en disant : « Que voulez-vous? je ne pouvais la garder tranquille chez moi, il a bien fallu que je la laissasse courir. »

Il résulte, du reste, d'une déposition d'une amie de Maria Bickford, nommée Anélie, que cette Maria était une espèce de démon sous l'apparence d'un ange de beauté. D'après son amie, cette enchanteresse se livrait à la boisson, était emportée, provoquante (*outrageous*), se croyait trop grande dame (*too much of a lady*) pour rien faire, et passait sa journée à jouer du piano et de l'accordéon, à chanter et à danser.

Si elle voulait une robe, et si Albert, ne la lui donnant pas, elle devenait furieuse et brisait tout. Une fois elle jeta un bol d'eau au nez d'Albert, qui, en dépit de tous ces vices, si ce n'est à cause de tous ces vices, en était amoureux fou. Mais bientôt, dit Anélie, elle voulut aller (se promener) avec d'autres hommes. Albert n'entendit pas de cette oreille-là, il devint jaloux, et cette jalousie le conduisit probablement jusqu'au meurtre.

Le système de défense adopté par M. Annis Merril, avocat de Tirrell, n'a pas eu, par son étrangeté imprévue, moins de succès que les détails de ce procès n'en avaient obtenu par leur scandale.

L'avocat a cherché à prouver, en premier lieu, qu'il n'y avait pas eu meurtre, mais suicide; en second lieu, que Tirrell était somnambule, et que si, par hasard, il avait tué Maria, c'était dans un de ces accès de somnambulisme qu'il avait eus précisément ce soir-là.

Divers témoins sont venus appuyer ce système de défense excentrique, en déposant qu'ils avaient vu l'accusé marcher et crier en dormant. « Ses cris, a dit l'un d'eux, quand il est dans cet état, ressemblent plutôt aux hurlements d'un chien malade qu'à ceux d'un être humain. »

4 avril. — Après trois jours de débats et deux heures de délibération, le jury de Boston a rendu un verdict d'acquiescement en faveur d'Albert Tirrell. Le nombre auditoire qui se trouvait dans l'enceinte du tribunal a accueilli ce dénouement par des applaudissements qui semblent lui donner la sanction populaire. Le président ayant demandé au chef du jury si l'acquiescement était motivé par la possibilité d'un meurtre involontaire commis dans un accès de somnambulisme, il a été répondu négativement à cette question. L'accusé n'a échappé à une condamnation que parce que les preuves directes qui s'élevaient contre lui n'ont pas été trouvées suffisantes. Il a été établi cependant que Tirrell était demeuré avec Maria pendant la nuit où celle-ci a péri d'une mort tragique. Avant le jour, les personnes qui habitaient la même maison avaient été réveillées par un cri de détresse, et, immédiatement après, elles avaient entendu une personne descendre précipitamment l'escalier, ouvrir et fermer brusquement la porte.

En même temps, une fumée épaisse s'était répandue dans la maison; on était accouru à la chambre de Maria, d'où jaillissaient des flammes. Le feu avait fait peu de progrès, et il put être constaté qu'il avait été mis sur plusieurs points. Sur le plancher se trouvait le cadavre de la malheureuse femme, dont le cou était profondément coupé; près du cadavre, il n'y avait que très peu de sang, tandis que le lit en était inondé. La police fut appelée, et ses soupçons se portèrent instantanément sur Tirrell; mais il fut introuvable, et sa fuite ne fit que confirmer les apparences de sa culpabilité. Plus tard, il fut arrêté à la Nouvelle-Orléans. Mais, à peine absous du crime de meurtre, Tirrell a été arrêté comme incendiaire, et il lui faudra subir un nouveau procès, dans lequel se reproduiront identiquement les mêmes témoignages.

Nouvelles diverses.

Mardi dernier, dans la matinée, la fabrique de bijouterie d'acier, rue de la Roquette, 92, a été atristée par un affreux événement.

La machine qui met en mouvement les mécaniques se trouvait en jeu lorsqu'un des ouvriers avança le bras pour remettre à sa place une pièce qui fonctionnait mal; mais une courroie lui saisit la main et l'entraîna avec une force d'impulsion telle qu'il fut soulevé de terre et lancé contre un des bras de la machine. Ce fut sa tête qui porta, et le choc a été si violent que le crâne en fut brisé.

Le corps de ce malheureux ouvrier a été transporté dans une pièce voisine, où sa mort a été constatée par le commissaire du quartier, et le maître de la fabrique a voulu que les travaux fussent suspendus jusqu'à ce qu'on lui eût rendu les derniers devoirs.

Nouvelles étrangères.

Le paquebot du Levant le *Lycurgue*, venant directement d'Alexandrie qu'il a quittée le 20 avril, a mouillé mercredi matin sur la rade de Marseille. Ce paquebot a pris à Malte les dépêches de la Turquie et de la Grèce.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 17 avril. — Mardi dernier, Sarim-Effendi, ex-ambassadeur à Londres et nommé ministre du commerce, est arrivé par le paquebot de Galatz. Il est immédiatement entré en fonctions.

A bord du même pyroscaphe se trouvait le prince Alexandre, troisième fils du grand-duc de Hesse Darmstadt. Il est descendu chez le ministre de Russie, qui a donné en son honneur un dîner; seuls du corps diplomatique, les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse y avaient été invités, ainsi que Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères, Mehemet Ali-Pacha, ministre de la marine, Sarim Pacha, compagnon de route du prince, et Fuad-Effendi, premier drogman de la Porte. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, qui avaient été engagés à la soirée, ne s'y sont pas rendus.

Le départ du sultan est fixé au 1^{er} mai. Il s'arrêtera quelque temps à Roustchouk, où il recevra la visite des princes de Valachie, de Moldavie et de Serbie, qui viendront le féliciter. Le gouverneur de Temeswar (Hongrie) viendra pareillement le féliciter de la part de l'Autriche. S. H. a donné aux deux ministres qui doivent l'accompagner, Reschid-Pacha et Mehemet Ali-Pacha, chacun une somme de cent vingt-cinq mille francs, comme indemnité de frais de voyage.

Les dernières nouvelles de Syrie sont bonnes. A part un acte de fanatisme dont la responsabilité doit peser tout entière sur Namik-Pacha (un jeune garçon a été enlevé à ses parents et forcé d'embrasser l'islamisme), l'état de la Syrie est satisfaisant; aussi Chékib-Effendi est-il rappelé à Constantinople. Quant à ce qui regarde la demande de la France, relativement à une administration unique et chrétienne, rien n'a été décidé; la négociation continue.

La commission mixte créée ici pour examiner les réclamations des négociants français qui ont souffert dans les derniers troubles de Syrie s'est réunie samedi dernier. La somme des indemnités réclamées ne s'élève pas à plus de six cent mille piastres, et encore, comme la plupart des pièces à l'appui manquent, il est probable que le paiement en sera ajourné; mais ce ne sera qu'un ajournement, car, du reste, le principe est admis, et il ne s'agit plus que de discuter les chiffres.

Il paraît que l'autocrate vient d'envoyer une décoration de la valeur de vingt mille francs au patriarche des Arméniens hérétiques à Constantinople, qui s'est montré dernièrement si intolérant. Qui ne sait que depuis long-temps le patriarche d'Echmiatzine, pape des Arméniens, est venu à la Russie, chargé de décorations et soudoyé par cette puissance?

L'ambassadeur d'Angleterre a eu, lundi dernier, une conférence de plusieurs heures avec le ministre des affaires étrangères. L'ambassadeur de France a eu aussi, hier, une conférence avec le mi-

nistre. Dans ces deux conférences, il a été question de l'acte de fanatisme commis en Syrie et de persécutions dirigées contre des familles catholiques de l'Albanie. Ces actes ne sont pas approuvés ici par le cabinet, et Reschid-Pacha a donné aux ambassadeurs des réponses satisfaisantes; des mesures seront prises pour que l'enfant arraché à ses parents leur soit rendu, et le pacha de Salonique, sur lequel pèse la responsabilité des persécutions commises en Albanie, sera, si non destitué, du moins fortement réprimandé.

Les lettres de Tiflis reçues à Odessa le 10 avril nous apprennent que les troupes russes ont éprouvé des pertes assez fortes, et qu'elles ont été chassées par Chamil de la ligne militaire qu'elles occupaient entre Mnesapnaya et Groznaya. Les canons qui se trouvaient dans le camp ont été pris et les fortifications de campagne rasées.

On assure que Chamil Bey se trouve à la tête de 30.000 cavaliers qui lui ont été amenés par le chef de la partie septentrionale du Daghestan. L'enthousiasme de la population musulmane du Caucase pour Chamil est au comble depuis qu'il a arraché des mains des Russes 4.000 familles musulmanes de la Cabarda, qu'il a placées dans la Tchetchnia. Chamil-Bey est beaucoup plus fort que l'année dernière; les désastres de l'armée russe à Dargo l'ont grandi, et il est aujourd'hui en état de prendre l'offensive. (Sémaphore.)

ESPAGNE.

A la date du 24 avril, on n'avait rien reçu de nouveau sur l'insurrection qui s'est manifestée en Galice, ni sur les mouvements des troupes. On croit que l'agitation a pénétré dans la Vieille Castille; on ajoute même que des nouvelles alarmantes sont arrivées de la Rioja, où vit encore le souvenir de Zurbano; Logrono aurait même fait son mouvement. Ce qui donnerait à penser que ces bruits sont exacts, c'est que les cinq provinces du district militaire de Burgos viennent d'être mises en état de siège par le capitaine général Balboa.

Qu'on juge si la situation est grave!

Un conseil des ministres a été tenu le 23; les inspecteurs généraux des diverses armes y assistaient. Il paraît qu'on s'y est occupé des symptômes de désaffection qui se montrent généralement dans l'armée.

On parle toujours de la réunion prochaine des cortès et d'une modification ministérielle dans le sens Pacheco.

MADRID, 26 avril. — Le gouvernement ayant coupé toute espèce de communications avec le pays insurgé, et la *Gazette* se renfermant dans un système de mutisme, il est bien difficile de soulever le voile qui couvre les affaires de la Galice; du reste, ces circonstances suffisent par elles-mêmes pour consolider les croyances du public au sujet de l'impuissance des moyens de répression déployés jusqu'à présent.

L'enlèvement du bataillon provincial de Malaga est un fait avéré, quoique les journaux modérés s'évertuent à soutenir le contraire, dans le but fort louable sans doute de retarder les effets de la fâcheuse impression que produira un incident aussi grave.

Pendant la marche qu'il exécutait de Lugo sur la Corogne, ce corps fut enveloppé par une colonne d'insurgés aux ordres du colonel Solis, et, de force ou de gré, il ne tarda pas à fraterniser avec eux.

On donne aussi comme chose certaine que la Corogne, bloquée et hostilee par les forces du même Solis, a enfin cédé, et que la garnison a capitulé. Les autorités s'embarqueront pour Santander.

Parmi les détails qui accompagnent et appuient le récit de cet événement, on cite jusqu'au chiffre de la perte éprouvée par les assiégés pendant les diverses escarmouches qui précédèrent la reddition.

On raconte également le prononcement de la ville du Ferrol, et l'on ajoute que les prononcés voulurent s'emparer d'un bateau à vapeur marchand qui était dans le port, mais que le capitaine de ce navire, averti à temps, put se soustraire à l'embargo par la fuite.

D'autres donneurs de nouvelles prétendent en outre que le général Concha a souffert un échec considérable, et que là est le motif de son inaction; mais cette version n'a jusqu'à présent rien de vraisemblable.

Deux autres suppositions, qui ont au moins de la probabilité, sont d'abord la participation que la ville de Tuy aurait prise au mouvement révolutionnaire, puis l'entrée dans le port de Vigo d'un vapeur venant de Southampton avec des armes; des émigrés et de l'argent.

Au résumé, les nouvelles à l'ordre du jour ne sont pas favorables au gouvernement, et puisque la *Gazette* officielle ne les dément pas et n'en donne pas d'autres, il est permis de croire qu'il y a beaucoup de vrai, sinon dans la forme, du moins dans le fond.

D'ailleurs on continue à diriger des troupes sur le théâtre de l'insurrection, ce qui prouve certainement des craintes au sujet de l'impuissance de celles qui s'y trouvent déjà réunies.

Hier même, un bataillon qui occupait une grande partie des portes de la place, et qui était entré de service à onze heures, fut relevé trois heures après et se mit immédiatement en route. En outre de cela, un régiment d'infanterie et un autre de cavalerie qui se trouvaient en Navarre ont reçu l'ordre de se porter à marches forcées sur Valladolid.

Ici, les étudiants en médecine ne s'en sont pas tenus à la démonstration qu'ils exécutèrent le 23 à la sortie du cours, et hier un groupe fort d'environ 300 jeunes gens se forma dans la grande rue d'Atocha, et rompit sa marche à travers la ville aux cris de *Vive la constitution!* et *Mort à Mon!* Arrivés dans la rue de Carretas, à cinquante pas de la porte du Sol, une avant-garde du poste de Correos, qui était formée en bataille, s'avança vers le rassemblement qui alors se dispersa dans diverses directions.

Les journaux gardent le silence sur cet événement, les uns pour l'intérêt de leur parti, et les autres à cause des ordres qui leur défendent la propagation de nouvelles alarmantes.

— On lit dans le *Phare des Pyrénées* :

Le général Puig-Samper a reculé au lieu d'avancer, et il a évacué la ville de Santiago. Au reste, il paraît que le général Puig-Samper a été remplacé dans le commandement de la colonne partie de la Corogne par le brigadier Macrobou. Sans doute on a été peu satisfait de son activité. Ce général, qui est fort âgé, ne pouvait entreprendre des opérations dont toute l'habileté consiste dans la rapidité des mouvements.

Le général Concha est arrivé le 18 à Orense, où il a séjourné jusqu'au 21 pour concentrer ses troupes. Ce jour, à trois heures du matin, il en est reparti à la tête de 5.000 hommes pour se porter sur Santiago. Le général Concha annonce, dans son rapport au ministre de la guerre, qu'il avait donné l'ordre au brigadier Blaser d'attaquer les insurgés qui sont à Vigo et dans les environs de cette ville. C'est maintenant que vont commencer les opérations militaires.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le bruit de l'insurrection de la Galice commence à avoir quelque retentissement en Portugal. Une dépêche télégraphique reçue à Lisbonne annonce que les habitants des communes de Guimaraes, Prado et Penella, appartenant au district de Braga, dans la province d'Entre-Douro et Minho, s'étaient mis en état de révolte; ils étaient même parvenus à pénétrer dans Braga, d'où ils ont été chassés par les soldats du régiment de cavalerie n° 8, en garnison dans cette ville. Ces événements ont eu lieu le 16 de ce mois. Les communes dont les habitants ont arboré le drapeau de l'insurrection sont situées vers le centre de la province.

On annonce aussi que des insurrections ont éclaté sur plusieurs autres points du Portugal; mais cette nouvelle mérite confirmation.

SUISSE.

NEUCHÂTEL. — Il y a déjà quelques semaines qu'un ouvrier sculpteur, Italien d'origine, et dans ce moment-là occupé à Neuchâtel, découvert par hasard dans le bois de l'hôpital de cette ville, dans un lieu très facile pour l'exploitation, que la roche dont se composait la montagne en cet endroit était de marbre. Il fit part de sa découverte à un architecte qui se transporta sur les lieux, et reconnut en effet que c'était un beau marbre jaune veiné de noir, de blanc et de rouge, qui promettait une nouvelle industrie à ce canton, et qui méritait la peine qu'on s'en occupât. Il demanda la concession nécessaire à son exploitation au magistrat de la ville de Neuchâtel, qui non-seulement la lui accorda au vu de plusieurs échantillons, mais fit aussitôt faire l'abattis de bois nécessaire pour découvrir le terrain et réparer le chemin déjà existant qui y conduisit. Par là Neuchâtel possédera bientôt une carrière d'un marbre bien supérieur à celui que fournissent les carrières de Soleure.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 22 avril. — S. A. est au Caire; elle jouit d'une parfaite santé. Nous l'attendons ici vers la fin du mois.

IRLANDE.

La détresse est effroyable en Irlande. Un voyageur rapporte qu'à New-Inns, village qui compte 500 âmes, lorsqu'il est arrivé, il a trouvé presque toute la population chez le révérend M. Flynn. Ces malheureux venaient demander à leur pasteur des conseils à défaut de secours; ils sont depuis long-temps réduits à ne vivre que d'un seul plat de pommes de terre par jour, et encore ces pommes de terre sont-elles mauvaises. Le voyageur a assisté à un repas de famille: on a retiré du feu une marmite où des pommes de terre avaient bouilli. Jamais plus dégoûtante pâture ne fut présentée à l'homme: presque toutes étaient pourries.

INDES.

Le paquebot anglais le *Flamer*, parti de Malte le 27 avril, est arrivé à Marseille vendredi. Ce paquebot était porteur de la valise des Indes et des correspondances d'Alexandrie, qui sont à la date du 22 avril. Les nouvelles sont à la date de Bombay 1^{er} avril, de la Chine 27 février, et de Calcutta 22 mars.

« Les détails et les arrangements de notre diplomatie prennent maintenant dans nos colonnes la place qu'y occupaient récemment les descriptions des opérations de la guerre. Le traité entre les Anglais et le gouvernement de Lahore, tel qu'il avait été originaire-

ment arrêté, a subi de profondes modifications. Quand Goolaub-Singh eût été confirmé dans le visirat, il dit qu'en promettant de payer un million et demi, il avait plus promis qu'il ne pouvait tenir. Le 7 mars, les signatures n'étaient pas encore apposées au traité, quand la reine fit connaître au gouverneur général que les jalousies entre Lall-Singh et Goolaub-Singh étaient tellement invétérées et leurs animosités tellement irréconciliables, que ce dernier ne pouvait plus rester visir. Le haut pays situé entre le Beas et l'Indus, renfermant la vallée du Cachemire, nous a été offert à la place du million et demi que le gouvernement de Lahore est hors d'état de pouvoir nous payer. Un million et demi sera payé lors de la ratification du traité.

Sir Ch. Napier est arrivé le 3 à Lahore. 1,000 hommes des troupes Britanniques, à la requête de la reine, restent en garnison à Lahore jusqu'à ce que le gouvernement se soit solidement établi; une portion de l'armée des Sikhs a été réengagée.

L'armée anglaise était toujours campée à Umritser, à peu de distance de Lahore. Après une inspection générale des troupes qui a eu lieu le 2, les officiers ont été autorisés par le gouverneur général à visiter Lahore; toutes les classes de la population les ont assez bien accueillis.

Le commerce, que l'approche de l'armée anglaise avait interrompu, a commencé à reprendre; on porte au camp anglais d'abondantes provisions.

Le 5, 70 buffles ont amené au camp 215,000 liv. st. et tous les canons dont les Sikhs avaient fait usage contre nous. Sir Ch. Napier, qui est arrivé au camp le 3, a été reçu avec les plus grandes marques de considération. On assure que Lall-Singh venait de remplacer Goolaub-Singh dans le visirat.

Sir C. Napier est ensuite retourné dans son gouvernement du Scinde.

En Chine tout est tranquille. La réponse de l'empereur pour permettre aux Européens d'entrer dans les villes n'est pas encore arrivée. A Chuc-Chere le 18^e a perdu 206 hommes, et le 42^e a également beaucoup souffert. Le *Hasard* doit partir pour l'Angleterre le 28 février.

Une partie des officiers de l'*Azincourt* qui avaient pris terre à Whampoa, ont été rudement attaqués par les Chinois et obligés de se retirer.

On assure que M. Girardin, directeur des postes françaises, doit partir par le prochain bateau pour la France.

Les bateaux anglais et français sont arrivés ici en même temps de Marseille ce matin. La valise des Indes était arrivée; elle a été réunie immédiatement au paquebot anglais qui repart demain matin pour Malte.

La navigation du canal va être de nouveau interrompue pour vingt jours. Les travaux que le gouvernement y fait exécuter en ce moment ont nécessité cette interruption, qui contrarie beaucoup le commerce. Il est à désirer que l'administration prenne des mesures pour éviter le retour de semblables inconvénients.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois d'avril 1846.

Effectif au 1 ^{er} avril :	Hommes	161
	Femmes	148
		309
Admis pendant le mois :	Hommes	14
	Femmes	4
		18
	Total	527
Sortis pendant le mois :	Hommes	16
	Femmes	4
		20
	Total	20
Effectif au 1 ^{er} mai 1846 :	Hommes	159
	Femmes	148
		307

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le TOPIQUE SAISSAC est le seul remède pour guérir les cors, oignons durillons, œils-de-perdrix; il ôte la douleur dès la première application. Dépôt chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, à Lyon.

Les PASTILLES DE CALABRE de POTARO, pectoral le plus agréable de tous, certain contre les rhumes, catarrhes, asthmes, oppressions, maladies de poitrine, les glaires. Dépôts, à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, pharmacien, place des Célestins, et Louise Col, place Bellecour, où se trouve et TOPIQUE SAISSAC, qui détruit la racine des cors, œils-de-perdrix.

Etude de M^e Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 11.

VENTE AUX ENCHÈRES

Par devant le tribunal civil de Lyon,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'UN DOMAINE,

Situé en la commune de Sainte-Foy-lez-Lyon,

Près la rivière d'Oullins.

Ce Domaine comprend des bâtiments de maître et de cultivateurs, écurie, remises, cuvier, cour, terrasse, jardin, salle d'ombrage, réservoirs, prés, terres, vignes et pâturages; le tout d'un seul tenant de la superficie d'environ cinq hectares soixante ares, et appartenant à M. Mortillet, négociant, demeurant à Lyon, rue Saint-Pierre, n° 6, au 1^{er}.

L'adjudication aura lieu le 23 mai 1846, sur la mise à prix de 30,000 f. (2232)

S'adresser au propriétaire ou à M^e Blanc, avoué.

Etude de M^e Montarlot, avoué à Chalon-sur-Saône.

A VENDRE

A l'audience des criées du tribunal civil de Chalon-sur-Saône,

Le jeudi onze juin 1846,

LA TERRE DE MONTAGNY EN BRESSE,

Sur la route de Chalon-sur-Saône à Dôle, à huit kilomètres de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire.

Cette terre se compose :

- 1^o D'un château avec jardin, serre, parc, aisances et dépendances;
- 2^o De trois fermes contenant 110 hectares 13 ares 10 centiares en terres et prés;
- 3^o De huit étangs d'une contenance de 28 hectares 78 ares;
- 4^o De 174 hectares 88 ares 15 centiares de bois taillis et futaies.

Mise à prix 420,000 f.

On vendra amiablement, avant l'adjudication, 258 hectares de bois dépendant de la même terre.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e Montarlot, avoué poursuivant la vente, demeurant à Chalon-sur-Saône, rue aux Fèvres, et à M^e Berloty, notaire à Lyon, place des Terreaux, n° 10. (3193)

A CÉDER DE SUITE pour cause de ma-

ladie. — Un fonds de grainetier - farinier et boulanger, situé dans un bon quartier. — Location : 500 f. pour le magasin, arrière-magasin, deux chambres, salle à manger attenante, cour et écurie.

S'adresser rue Neuve, 6, au 4^e. (524)

A LOUER aux Brotteaux, dans une belle

position, un vaste local avec appartement pour teinturier, fondeur, forgeron, charpentier, mécanicien, ou autres.

S'adresser quai de Retz, 49, au 3^e. (525)

BONNE OCCASION.

Un ancien fonds de Café-Cabaret, tout agencé, à vendre de suite. Il est situé à Lyon, rue d'Amboise, 14, en vue de la place des Célestins, S'y adresser. (499)

A LOUER DE SUITE. — Plusieurs

Appartements bourgeois, garnis ou non, avec la jouissance d'un grand clos, au centre du village de Saint-Genis-Laval, place Séon, ancienne maison Rostaing. S'y adresser. (1303)

CHEMIN DE PARIS A LYON.

COMPAGNIE GANNERON.

Dernier Avis.

Les porteurs de titres provisoires de cette Compagnie sont prévenus que le bureau de liquidation de ce chemin sera fermé le 15 mai; ils sont, en conséquence, invités à en faire sans retard le dépôt (rue Grange-Batelière, 6, à Paris), pour en obtenir l'échange contre les titres de la Compagnie adjudicataire. Faute par eux de se présenter dans le délai ci-dessus fixé, leurs droits se réduiront au remboursement des sommes versées. (526)

OFFICE-CORRESPONDANCE DE LYON,

RUE SIRÈNE, 9.

Abonnements et insertions à tous les journaux de France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

Service par des facteurs spéciaux, trois heures plus tôt que par les facteurs de la poste. Vente au numéro des journaux L'ÉPOQUE, LA SEMAINE, LA DÉMOCRATIE, LA RÉFORME, LE JOURNAL DES FAMILLES, L'ILLUSTRATION, LA SILHOUETTE, L'ABEILLE LITTÉRAIRE, LES MODES, LE PASSE TEMPS, GAZETTE DES BAINS, etc.

NOTA. — L'Office-Correspondance se charge de la distribution d'imprimés, tels que prospectus, faire-part, faits divers, etc., sur tous les points de la ville et des faubourgs, en deux heures.

Bureaux, rue Sirène, 9. (1289)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

- FRANÇOIS-PREMIER**, de la force de 160 chevaux.
- MARIE-CHRISTINE**, de la force de 180 chevaux.
- MONGIBELLO**, de la force de 250 chevaux.
- HERCULANUM**, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, le *legibello* les 19, et le *Herculanum* les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5712)

CAPSULES à l'huile de foie de Morue, de Raie, à la Térébenthine, aux Cubèbes, et à tous les Médicaments de Saveur désagréable.

la BOITE MÉDAILLES D'HONNEUR CAPSULES MOTHES 4 FR. APPONS DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des Écoulements récents ou chroniques, Fluxions Blanches, Catarrhes de vessie, etc.

Seules contenant le COPAHU pur et liquide. Les médecins les plus distingués leur accordent une préférence marquée. — Leur supériorité sur toutes les préparations de ce genre, qui s'intitulent aussi CAPSULES, et qui en réalité ne contiennent que du COPAHU SOLIFIÉ, est si incontestable, que non seulement elles ont valu à l'INVENTEUR une MÉDAILLE D'HONNEUR, mais encore une PROLONGATION des BREVETS pour 10 ans. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et C^e.

Dépôts dans TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER. A Paris, rue Sainte-Anne, N° 20 (5293)

AVIS La Compagnie des Omnibus dite des *Écossaises* de Vaise a l'honneur de pré-

venir le public qu'à dater du 1^{er} mai, le service de Charbonnières commencera de la manière suivante: départ du quai d'Orléans tous les jours à six heures du matin et à midi.

NOTA. — On trouvera à toutes heures du jour, à la même station, des voitures à volonté. (527)

A CÉDER pour jouir de suite, avec un bail de sept années, la suite d'une fabrique de vinaigre et d'acides, ainsi que tous les agencements, meubles, chaudière, fourneaux, etc.

Cour et puits fontaine au-devant des magasins situés rue de la Reine, 5, maison Poncet. On pourra remettre également un appartement bourgeois et de très vastes caves. S'adresser à M. Valat, dans ladite maison Poncet. (528)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VENET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; SAIN-ÉTIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALON-SUR-SAÛNE, FAIVRE, confiseur; MACON, FOURCNER-MONSEL, pharmacien, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (3544)

A VENDRE d'occasion, un assortiment de

chambres de toutes dimensions, placards, fermetures, croisées et autres boiseries, à des prix très modérés.

S'adresser à M. Drizet, menuisier, rue Tramasac, 16, près la place Saint-Jean. (440)

AVIS RÉELLEMENT UTILE.

Vu le grand nombre de personnes qui finissent enfin par se rendre à l'évidence, le sieur GERVAIS nous prie d'annoncer qu'il prolonge son séjour dans notre ville de 48 heures: en conséquence, jusqu'à jeudi prochain inclus. Son baume incomparable, puisqu'il détruit complètement les racines des cors, reste maintenu au prix modique d'un franc. Les retardataires n'auront donc à s'en prendre qu'à leur négligence des regrets qu'ils éprouveraient s'ils arrivaient trop tard.

S'adresser uniquement place Bellecour, n. 17, à l'angle de la rue Saint-Dominique. (529)

POIS ÉLASTIQUES en caoutchouc, émoulinés à la guimauve, suppuratifs au garou, taffetas rafraîchissant (en rouleaux bleus, jamais en boîtes), serres-bras, compresses de LEPERDRIEL, pour panser les CAUTÈRES.

Ces produits sont reconnus les plus convenables pour obtenir de ces exutoires les meilleurs effets sans douleurs, ni irritation, ni démangeaison.

A Paris, faubourg Montmartre, 78, et à Lyon, dans toutes les pharmacies, notamment chez MM. Vernet, Lardet, pharmaciens à Lyon; Faure, pharmacien à Saint-Etienne. (5134-7794)

AVIS AU COMMERCE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES REMORQUEURS DE LA LOIRE.

Par suite de la fusion que nous venons d'opérer des deux services de la Haute et Basse-Loire en un seul service, placé sous notre direction unique, et par les moyens d'action que nous donne notre matériel, accru tout récemment d'un nouveau remorqueur, le *Jura*, dont la puissance et la légèreté font honneur à l'habile constructeur, M. Gâche aîné, de Nantes, nous avons l'honneur d'informer le commerce que nous nous occupons d'un remaniement complet de nos tarifs, pour toute la ligne desservie par nos bateaux, depuis Nantes jusqu'à Roanne.

Très prochainement nous ferons connaître nos nouveaux prix, mis en rapport avec les besoins du commerce et les améliorations que nous sommes en voie d'obtenir dans nos rapports avec Paris, Lyon, Saint-Etienne et tout le bassin du Rhône.

Nous saisissons avec empressement cette occasion pour remercier le commerce d'une manière toute particulière de la bienveillance dont il nous a honorés jusqu'à présent, et que nous justifierons par tous nos efforts.

Orléans, le 1^{er} avril 1846. Le directeur-gérant de la Compagnie générale des Remorqueurs de la Loire, S. MOREL. (1292)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 23. LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poutillerie, 19.